



Rapport d'activité 2019



Le rapport d'activité 2019 du Comité paralympique et sportif français (CPSF) couvre une année non paralympique de transition vers les Jeux de Tokyo 2020. L'exercice, particulièrement dense, a vu le **CPSF poursuivre sa transformation en vue de mieux remplir ses objectifs** : la conduite d'une délégation française performante aux compétitions sous égide paralympique ainsi que l'animation, la coordination et la représentation de l'ensemble des fédérations sportives membres du CPSF afin de développer la pratique sportive par les personnes en situation de handicap.

Dans un contexte marqué par la réforme de la gouvernance du sport et l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, le CPSF a occupé durant toute l'année 2019 une place singulière : **un acteur encore modeste désormais intégré à la plupart des instances d'orientation du sport français.**

La place des para sports est plus importante que jamais dans le paysage sportif. Au-delà des aspects de sémantique, la prise de conscience par les acteurs de la nécessité de développer une pratique sportive adaptée pour les **12 millions de personnes en situation de handicap** s'étend. Cette dynamique est le fruit de l'action de tous les acteurs du sport handicap, des associations sportives locales aux fédérations nationales,

des sportifs eux-mêmes aux plus grands des athlètes, des partenaires au Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, de l'Etat aux collectivités territoriales... Le CPSF y prend toute sa part.

Cette nouvelle sensibilité aux para sports place le CPSF face à des responsabilités accrues. Les **défis demeurent importants** à l'heure où l'accès à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap est encore limité. La **sensibilisation et l'accompagnement des pratiquants potentiels**, la **dynamisation de l'offre en club** dans tous les territoires, **l'accroissement de la notoriété des para sports**, le **soutien à la performance** demeurent des enjeux forts. La prise en compte des para sports dans les différents dispositifs publics ou non est encore souvent parcellaire. L'intégration du sport dans le parcours de vie d'une personne handicapée constitue trop rarement une évidence.

Le contexte est donc ambivalent, mais indéniablement favorable. Le CPSF a donc poursuivi, en 2019, la mise en œuvre d'actions visant à répondre au **défi du mouvement paralympique, dans sa diversité**. A travers des **programmes variés**, il a renforcé ses outils avec comme seuls objectifs le développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap et l'augmentation de la

performance des athlètes paralympiques. En proposant de **nouveaux outils aux fédérations membres**, en déployant une **présence sur les territoires**, en préparant au mieux les échéances paralympiques, en faisant la **promotion des enjeux du sport handicap** auprès des pouvoirs publics ou de Paris 2024, le CPSF s'est efforcé d'être à la hauteur de l'ambition du mouvement paralympique français, de ses membres et des attentes dont il fait l'objet. Ce rapport d'activité en fait état.

1. Une année de préparation avant les Jeux paralympiques

Année pré-paralympique, 2019 a été largement consacrée à la préparation des Jeux paralympiques de Tokyo, initialement prévu du 25 août au 6 septembre 2020.

a. La préparation des Jeux paralympiques de Tokyo 2020 et Pékin 2022

La préparation des Jeux paralympiques de Tokyo 2020 s'est considérablement accélérée au cours de l'année. Dernière compétition paralympique, pour les sports d'été, avant les Jeux de Paris, **les Jeux paralympiques de Tokyo sont une étape majeure**. Une inversion de la courbe déclinante avec la 12ème place de Rio, la mise

en œuvre d'une **stratégie plus coordonnée** pour les athlètes paralympiques et leurs encadrants, **l'augmentation des moyens dédiés à la haute performance** paralympique permettent d'espérer des résultats positifs.

Gérard Masson a été désigné président du Comité paralympique de sélection début 2019, en remplacement de Marie Amélie Le Fur, présidente du CPSF mais aussi athlète sélectionnable. Ses membres ont validé successivement les **grands principes de sélection**, définitivement actés le 19 février 2019, puis les **critères de sélection** de chacune des fédérations paralympiques. Plusieurs fédérations ont fait l'objet d'un accompagnement, par le CPSF, dans la rédaction de ces critères. Dans le même temps, le CPSF a engagé un **travail de digitalisation de son processus d'accréditation**, afin de le rendre plus souple et moins lourd.

En outre, le Conseil d'administration du CPSF a désigné Jean Minier, directeur des sports du CPSF, comme chef de mission à Tokyo. Ce dernier a assuré le lien permanent avec le Comité d'organisation pour proposer des conditions d'organisation et de conduite de la délégation favorables. Avec une délégation composée de **10 fédérations paralympiques, l'équipe de France s'élargit considérablement**. Le CPSF doit, dans

ce contexte, renforcer ses capacités de coordination et d'accompagnement des fédérations tout en proposant plus de services à ses fédérations.

Pour la première fois, le CPSF disposera de ressources techniques d'appui **en dehors du village paralympique**, permettant de renforcer l'encadrement et l'accompagnement des **cent cinquante athlètes français** qui devraient composer la délégation. Le séminaire des chefs de mission s'est tenu en septembre 2019 avant l'organisation du Regroupement paralympique, à Chantilly, en novembre 2019. Près de 100 cadres et athlètes ont été réunis afin de de partager et d'échanger dans la perspective des Jeux paralympiques de Tokyo. Ils ont été rejoints, pour une soirée de gala, par l'ensemble de nos membres et partenaires. Ce temps de partage a été l'occasion pour le CPSF de présenter son **nouveau mode de désignation du porte-drapeau** de la délégation paralympique. Ce dernier sera désormais **élu par le grand public**.

Parallèlement, aux côtés du CNOSF et de Paris 2024, le CPSF a poursuivi le **travail de recherche et de programmation du futur Club France commun**.

Enfin, une équipe française s'est rendue à Pékin, en novembre 2019, pour les premiers « **Open days** » des Jeux paralympiques de 2022.



b. Les EPYG 2019

En juin 2019, les troisièmes **European Para Youth Games (EPYG)**, organisés sous l'égide de l'European Paralympic Committee se sont tenus à Lathi, Finlande.

La France termine cette compétition à la seconde place, avec une délégation conséquente de **52 sportifs**.

La compétition doit encore acquérir de la maturité pour trouver sa place dans le calendrier international des fédérations sportives comme des comités paralympiques internationaux. C'est le sens du travail engagé lors de l'Assemblée générale de l'EPC, à Netanya, en mai 2019, et qui devra être poursuivi.

2. Les actions de soutien et d'accompagnement à destination des fédérations membres ont été renforcées

Avec **39 membres** en 2019, le CPSF rassemble de très nombreuses fédérations sportives dont l'implication dans le champ des para sports est très variée.

a. Le séminaire des membres

Pour la première fois de son histoire, le CPSF a réuni ses fédérations membres et ses partenaires institutionnels lors d'un séminaire à Marseille, en mai 2019. Plus de 50 participants, venus de diverses fédérations, ont participé aux travaux dédiés au développement des pratiques. Ce séminaire a souligné la grande hétérogénéité des attentes de chacune des fédérations membres. Les **besoins de mutualisation** sont importants, notamment pour les fédérations unisports. Pour le CPSF, l'enjeu consiste à conceptualiser et mettre en œuvre, en lien avec les fédérations, des outils qui répondent à ces demandes.

Un **nouveau séminaire des membres** aura lieu, fin 2020, à l'INSEP.

b. La classification

Le CPSF a poursuivi son activité en matière de classification à travers plusieurs actions. Pour la troisième

année consécutive, un séminaire des classificateurs fédéraux a été organisé. Il a permis de présenter la **base de données dédiée à la classification**, déployée par le CPSF, à destination de chacune des fédérations paralympiques. Elle recueille, dans un cadre sécurisé, les informations relatives à la classification des athlètes (statut de classification, documents relatifs...) et rassemble une liste des classificateurs.

Par ailleurs, le CPSF a poursuivi son soutien aux fédérations, en matière de classification, à travers deux dispositifs : le soutien à la **formation de classificateurs internationaux** ; l'**aide à la première classification internationale** (250€/athlète en Europe ; 450€/athlète hors d'Europe). **Cinq fédérations ont bénéficié de ces dispositifs en 2019.** Il est reconduit en 2020.

La convention avec le Docteur Challes, destiné aux athlètes déficients visuels, n'a pu être prolongée. Le CPSF travaille, en lien avec ses fédérations, à proposer des solutions alternatives.

c. La Relève

En 2019, le CPSF a déployé un **programme innovant de détection** appelé « La Relève » afin de **faire émerger de nouveaux talents paralympiques** pour Paris 2024. A partir de tests, dispensés lors de plateaux organisés en région, les

participants sont évalués pour identifier leurs capacités physiques respectives. Cinq plateaux ont été organisés entre mars et mai 2019, à Toulon, Montpellier, Bordeaux, Paris et Vichy, avec le parrainage de Michaël Jérémiasz. Plus de 600 personnes se sont inscrites et près de 150 ont été sélectionnées pour effectuer les tests. **20 sportifs sont dès à présent intégrés au sein des fédérations dans une**

En juin 2019, le CPSF a lancé un appel à projets à destination des clubs, ligues et comités afin de **promouvoir le développement des para sports**. Répondant à l'un des 4 critères proposés (formation, action innovante, territoire ultra-marin, accompagnant sportif), ce sont **34 projets, issus de 11 fédérations**, qui ont été soutenus.



démarche de compétition.

Le succès de l'opération a reposé sur plusieurs piliers : un concept qui répondait à des besoins ; une campagne de communication intuitive et ciblée ; la participation et l'implication des fédérations. **Le programme sera reconduit en 2020.**

d. Appel à projets développement des pratiques

3. Le CPSF a renforcé son positionnement institutionnel afin de favoriser l'animation et le développement des para sports

Dans un contexte de réforme de la gouvernance du sport en France, en parallèle du renforcement du rôle du Comité d'Organisation des Jeux olympiques et Paralympiques, le

positionnement ambitieux des enjeux des para sports constituent un objectif central du CPSF. C'est pourquoi, sur les bases posées en 2018, il a accentué sa présence au sein des différentes instances ou institutions du sport français tout en développant ses propres capacités d'action.

Ces référents paralympiques territoriaux ont **trois missions principales** : faire un état des lieux des pratiques para sportives, contribuer à la conception et à la mise en œuvre du volet handicap des projets sportifs territoriaux et enfin **assurer au plan régional** une animation de la



a. La structuration du réseau territorial

Initié en 2018, le déploiement territorial du CPSF s'est concrétisé en 2019 avec le **recrutement d'une coordinatrice nationale** et des premiers salariés dans **cinq régions** : Région Sud-PACA ; Normandie, Île de France, Bourgogne, Franche Comté, Occitanie. Hormis dans la région capitale, les salariés sont hébergés au sein des CROS, avec lesquels des conventions ont été conclues. L'implication du CNOSF a été particulièrement utile dans la mise en œuvre du projet.

communauté des acteurs impliqués dans les para sports. A travers un **positionnement partenarial et collaboratif**, les référents paralympiques territoriaux doivent répondre à l'appétence accrue des collectivités territoriales, des fédérations sportives ou encore des associations du secteur du handicap, notamment en raison de la perspective de l'accueil des Jeux paralympiques en 2024.

Les premiers recrutements, en novembre 2019, ont été réalisés en lien

avec les CROS et les ligues régionales de la FFH et de la FFSA. Après des sessions de formation, renouvelées depuis, les nouveaux salariés ont entamé les travaux d'état des lieux et de prise de contact. L'accueil positif qui leur est réservé montre que les acteurs régionaux ou départementaux sont en attente d'**outils** et d'**accompagnement** dans le champ para sports.

Le territoire national sera entièrement couvert en 2020.

b. La promotion des parasports

La notoriété des para sports est limitée, même si les dernières éditions des Jeux paralympiques ont permis d'accroître considérablement la **visibilité des sports paralympiques**. L'exemple du traitement médiatique du report des Jeux paralympiques de Tokyo illustre les progrès qui doivent encore être accompli. L'enjeu n'est pas seulement de mieux faire connaître les para sports ou les athlètes paralympiques. La **méconnaissance des para sports**, y compris par les personnes en situation de handicap ou leurs proches eux-mêmes, est un des freins à l'accès à la pratique sportive.

Le CPSF renforce graduellement ses actions et moyens de communication en développant des outils tout comme en s'appuyant sur des programmes spécifiques.

Après le dévoilement d'une nouvelle identité visuelle en 2018, le CPSF a **renouvelé son site internet en 2019**. Vieillissant et artisanal, le site internet précédent ne pouvait plus constituer une vitrine à la hauteur de l'ambition du CPSF, des athlètes et de l'ensemble du mouvement paralympique. Le nouveau site internet, lancé en octobre 2019, a vocation à devenir un véritable **portail d'information sur les para sports**, en matière d'actualités sportives ou institutionnelles mais aussi comme centre de ressources et d'information sur les activités sportives destinées aux personnes en situation de handicap. De même, il rassemble désormais des **fiches biographiques des paralympiens** depuis 2012. Cette base de données à vocation à s'enrichir dans les années à venir. Evolutif, ce site internet connaîtra de nouveaux développements en 2020. Le CPSF a aussi investi le réseau social professionnel LinkedIn.

Parallèlement, le CPSF a renforcé ses **capacités de création de support de communication**. La campagne de promotion du programme La Relève a été entièrement réalisée grâce à des ressources internes. Elle a connu un vif succès, notamment en raison d'une campagne digitale orientée vers les cibles potentielles du dispositif et un site internet dédié. Entre février et avril 2019, les campagnes liées à La Relève ont été vues plus de 4,4 millions de fois. Plusieurs supports visuels réalisés lors

des plateaux La Relève ont été diffusés durant toute l'année.

Enfin, depuis le second semestre 2019, le CPSF, aux côtés du CNOSF et de Paris 2024, participe à la **cellule commune** destinée à promouvoir, de manière unifiée, les **équipes de France Olympiques et Paralympiques**. Cette cellule, qui permet de mutualiser les moyens et de créer une campagne de promotion unique des deux équipes, est un véritable levier pour l'équipe de France paralympique.

c. Paris 2024

Le Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques a poursuivi sa montée en charge



pendant l'année, à rythme soutenu. Le CPSF contribue à son activité de multiples manières. Les contacts sont quotidiens et soutenus, permettant un véritable travail partenarial.

D'une part, il est une des parties prenantes de sa gouvernance. A ce titre, il participe à l'ensemble de ses instances (Conseils d'administration, Bureaux) mais aussi aux différentes réunions de suivi du projet par les instances internationales (CIO, IPC).

D'autre part, le CPSF est impliqué dans de nombreux **projets communs avec le COJO**. Outre le Club France et la cellule Equipe de France, déjà cités, Paris 2024 et le CPSF collabore sur des projets relatifs à l'héritage des Jeux, à leur accessibilité universelle, aux liens avec le mouvement sportif fédéré... Le 3 décembre 2019, une matinée dédiée aux Jeux paralympiques de 2024 et à l'héritage en matière d'accessibilité a été organisé au 104, à Paris, par le COJO, en lien avec le CPSF. Cette journée a permis de réunir les acteurs impliqués dans la réussite des Jeux. Le CPSF s'est également investi dans l'organisation de la **Semaine olympique et paralympique**, qui s'est tenue en février 2019.

Le CPSF a également participé aux premiers « **Welcome days** » de Paris 2024 dédié aux comités olympiques ou paralympiques du monde entier.

Enfin, à partir du 1^{er} janvier 2019, l'accord liant Paris 2024 au CPSF est

entré en vigueur. Il appartient désormais au **COJO de commercialiser la marque « paralympique »**. Ses partenaires sont ceux du CPSF. Plusieurs actions ont été menées, notamment avec le groupe BPCE, premier partenaire premium de Paris 2024.

d. Une présence accrue au sein des institutions sportives

Le CPSF a poursuivi, en continuité de la dynamique précédente, son travail de représentation et de promotion des intérêts du mouvement paralympique au sein d'institutions multiples.

- L'Agence nationale du Sport

L'année 2019 a été très largement consacrée à la **création de l'Agence nationale du sport (ANS)**, en avril 2019. Le CPSF y est représenté au sein de ses différentes instances (Conseil d'administration, Bureau, commissions, ...). Il a également obtenu, en lien avec le CNOSF, que la représentation des différentes fédérations paralympiques ou impliquées dans les para sports soit ambitieuse. Cette nouvelle gouvernance du sport, où les différents acteurs travaillent dans configuration partenariale, peut être un moteur pour le développement des para sports et pour la performance de nos athlètes paralympiques.

Désormais, chaque Projet sportif fédéral (PSF) d'une fédération qui

exerce la délégation dans le domaine du sport handicap devra comprendre un **volet para sport obligatoire**. Cette volonté du CPSF, cohérente avec le souhait que les délégations soient associées à un modèle de développement, permet de renforcer la structuration des fédérations en matière de para sports.

- Le ministère des Sports

Le CPSF a poursuivi les liens avec le ministre des Sports, son cabinet et son administration. L'exécution de la **Convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2020**, entre le CPSF et la Direction des Sports, fait l'objet d'échanges réguliers.

Par ailleurs, le CPSF a contribué à alimenter les différents travaux menés par le ministère dans le domaine des para sports. Ainsi, après avoir été auditionné dans le cadre des travaux menés par Charles Rozoy, auprès de la ministre des Sports, **le CPSF a intégré le comité de suivi de la Stratégie nationale Sport et Handicaps**. Cette dernière est toujours en cours d'élaboration.

Il a également contribué à la **rénovation du Handiguide**, plateforme de recensement des offres sportives à destination des personnes en situation de handicap. Cet outil, qui existait depuis 10 ans, a fait l'objet d'une complète refonte pour délivrer une information plus qualitative à destination des usagers. Il a vocation

à recenser plus de structures et à intervenir en cohérence avec les outils qui seront déployés par le CPSF pour contribuer à la construction d'une véritable chaîne d'accès aux pratiques para sportives.

- INSEP, CNOSF, SOLIDEO

Le CPSF est aussi **présent dans plusieurs instances**, comme les conseils d'administration du CNOSF, de la SOLIDEO ou de l'INSEP. Il y représente les intérêts du mouvement paralympique.

La collaboration avec ces institutions s'est encore accrue en 2019. Le CNOSF, le Ministère des Sports et le CPSF ont organisé les premiers vœux communs du sport français, en janvier 2019, autour d'une volonté de « **Mieux faire ensemble** ». De même, pour la première fois, le CPSF est devenu **co-organisateur des Soirées des champions 2018 puis 2019**, toutes organisées dans le courant de l'année. Le CPSF a également **participé au congrès de l'ANDES**.

- Présence internationale

Le CPSF était représenté à **l'assemblée générale de l'European Paralympic Committee (EPC)**. Il y a présenté une motion invitant l'EPC et l'IPC à intégrer de nouvelles épreuves ouvertes aux personnes déficientes intellectuelles au programme des épreuves sous égide paralympique. En octobre 2019, il a également participé à **l'Assemblée**

générale de l'IPC à Bonn où une réforme majeure de la gouvernance internationale a été annoncée. Elle doit notamment conduire à des évolutions importantes de l'organisation des sports paralympiques.

e. De nouveaux partenaires institutionnels

Le CPSF a poursuivi son travail de **mise en réseau** en rencontrant ou approfondissant ses liens avec de nombreuses organisations : APF-France Handicap ; APAJH, Siel Bleu ou encore les CROS.

4. Le CPSF a poursuivi sa structuration pour répondre à des missions et des sollicitations croissantes

Face à l'ensemble des missions qu'il exerce, le CPSF a poursuivi, en 2019, sa structuration. Au 31 décembre 2019, son effectif était de **13 salariés**, contre 7 au 31 décembre 2018. L'augmentation se poursuivra en 2020. **Trois cadres techniques sportifs** sont mis à disposition du CPSF. Deux postes ont été pourvu au cours de l'exercice.

Dans le même temps, une **réorganisation des équipes** a été mise en œuvre autour d'une direction générale et d'une direction des sports. **Deux accords d'entreprise ont été adoptés**, par voie de référendum, et

sont en vigueur depuis le 25 novembre 2019. Ils viennent sécuriser l'organisation et le temps de travail des salariés.